



Syndicat CGT des Territoriaux de la Drôme

17 rue Georges Bizet,
2600 VALENCE.

À Valence, le 5 juin 2025

À l'attention de **Madame le Maire de Donzère**,
Hôtel de ville,
10 rue Frédéric Mistral,
26290 DONZERE.

Objet : Saisine du Conseil de discipline à l'encontre de notre camarade – Position du syndicat CGT

Madame le Maire,

Nous avons récemment appris que vous avez saisi le Conseil de discipline du Centre de Gestion de la Drôme (CDG 26) en vue d'une sanction de révocation à l'encontre de Monsieur Kader BOUKELMOUNE, agent de votre collectivité, représentant du personnel CGT et militant actif de notre syndicat CGT des territoriaux de la Drôme.

Suite à la dissolution, en novembre 2023, du syndicat CGT des communaux de DONZERE, une section CGT des territoriaux de DONZERE a été créée au sein du syndicat CGT DES TERRITORIAUX DE LA DROME. Monsieur Kader BOUKELMOUNE a été désigné comme responsable de cette section. Cette information vous a été transmise officiellement par courrier.

Pour les nécessités de son engagement syndical, nous lui avons accordé un jour de Décharge d'Activité de Service (DAS) par mois pour l'année 2024. Dès janvier 2024, nous avons constaté une multiplication de reproches et de sanctions disciplinaires à son encontre. En décembre 2024, au vu du travail syndical conséquent qu'il réalise, nous avons porté cette décharge à deux jours mensuels pour l'année 2025.

Il est manifeste que l'activité militante de notre camarade dérange, tant il œuvre au quotidien pour défendre les droits des agents de votre collectivité et promouvoir le syndicalisme de terrain. Et plus son engagement est visible, plus les procédures à son encontre s'intensifient. La tentative actuelle de révocation constitue pour nous un acte grave, qui ne peut être dissocié de sa qualité de militant syndical CGT.

Madame le Maire, nous vous le disons clairement : nous ne laisserons pas isoler ni sanctionner notre camarade dans l'indifférence. Quand un militant de la CGT est attaqué, c'est l'ensemble de notre organisation syndicale qui est visée.

En conséquence :

- Un préavis de grève sera déposé dans les jours à venir.
- Des actions d'information et de mobilisation auront lieu dans votre collectivité, tant auprès des agent.e.s que de la population.
- Nous restons disponibles pour un échange direct si vous souhaitez sortir de cette logique de répression syndicale.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Madame le Maire, nos salutations syndicales.

Pour le syndicat CGT des territoriaux de la Drôme,
Et l'Union départementale des syndicats CGT de la Drôme.

La Secrétaire Générale,

Gaëlle MORVAN



Copies à : *Monsieur le Préfet de la Drôme ;
A la fédération CGT des services publics.*